Image not found or type unknown

simulation d'entorse cervicale suite accrochage

Par **sacha4343**, le **09/03/2019** à **18:12**

Bonjour, j'ai eu un petit accrochage en tord il y a quelques jours, vraiment très minime dans un embouteillage. La conductrice de devant est sorti rapidement de son véhicule et nous avons constaté que le plastique de son phare était fissuré. je lui propose donc de prendre en charge les frais de réparation, ce qu'elle accepte et nous échangeons nos coordonnées.

Elle me rappelle le soir et me demande de faire un constat car selon elle il peut y avoir d'autres dégâts que nous aurions pas vu au départ. Je refuse le constat et lui dit qu'elle n'a pas à s'inquiéter, le choc n'en était même pas un.

Le lendemain, je reçois un appel du commissariat me demandant de venir faire le constat pour les dommages corporels... en effet, celle-ci s'est présenté là-bas avec une minerve. Je dis au policier que nous ferons les constats séparément.

Je sais que je vais avoir un malus de 0.25, quel sont mes recours pour tenter de prouver qu'il s'agit bien d'une simulation. Même si je sais que c'est l'assurance qui va dédommager la conductrice, pour principe, je ne souhaite pas qu'elle perçoive quoi que ce soit d'indemnités de blessure.

Merci.

Par **jodelariege**, le **09/03/2019** à **18:23**

bonjour ;pour tenter de prouver qu'il s'agit d'une simulation il va falloir demander le certificat médical de la dame et prouver que ce certificat est un faux.....de plus elle peut avoir eu mal au cou un peu plus tard.....

Par **sacha4343**, le **09/03/2019** à **18:30**

Puis-je alors demander que ce certificat soit fait par un médecin expert et non par le médecin de son choix ?

Par **jodelariege**, le **09/03/2019** à **18:58**

c'est plutot à votre assurance de le demander

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés